

Identification

Identifiant	18SIS00967
Nom usuel	Déposante Patrick Gesset
Adresse	Chemin de la Croix Moreau
Lieu-dit	La Grande Jonchère
Département	CHER - 18
Commune principale	VIERZON - 18279
Caractéristiques du SIS	<p>Le site de La Grande Jonchère, situé section EM parcelle n°52 à Vierzon a accueilli une dépositaire de matière de vidange, exploitée par M. Patrick Gesset. L'établissement comportait notamment des installations de stockage de fûts de déchets industriels, une aire de lavage de véhicules, une aire de transfert des déchets, un hangar de stationnement des véhicules et des aires de circulations étanches. La société Patrick Gesset a exploité la dépositaire jusqu'en 2003. Situé à 150 m du Ruisseau du Verdin, la dépositaire Patrick Gesset est localisée dans l'emprise d'une crue centennale et dans une zone d'inondation d'aléa faible. Trois nappes sont présentes au droit du site : la nappe des alluvions du Cher, la nappe du Turonien et la nappe des sables du Cénomaniens. Celles-ci sont utilisées dans le cadre de captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP). Cependant, aucun captage AEP n'est sensible à une pollution du site. De nombreux puits privés sont présents autour du site. Cette exploitation est contiguë à la dépositaire de la société Jean GESSET et au dépôt de boues de la ville de Vierzon. Ces trois établissements forment un seul site qui est géré comme une seule entité au niveau de la démarche "Sites et sols pollués".</p>

Ce site a été inscrit à l'inventaire de 1994 en raison de présomptions de pollution et de risques de contamination des eaux souterraines. De plus, par arrêté du 13 septembre 1999, l'administration a demandé la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques (ESR), afin de caractériser l'état du site et de définir la réhabilitation éventuelle à prévoir.

En raison de la proximité des trois établissements, une seule étude a été menée pour les parcelles n°52, 53 et 54. Une étude historique a été remise en 2001. Puis, en 2005, le bureau d'études SAUNIER a établi un rapport de la pollution du site. Celui-ci a révélé une pollution localisée par le toluène, avec un dépassement de la VCI (Valeur de Constat d'Impact) usage non sensible. Cette zone polluée par le toluène s'étend sur environ 1500 m². Une pollution par des solvants chlorés, plus limitée et représentant un volume d'environ 625 m³, a aussi été observée sur le site avec un dépassement de la VCI usage sensible. Par ailleurs, des concentrations anormalement élevées en manganèse ont été relevées dans les eaux souterraines des 3 piézomètres implantés sur le site. Les prélèvements complémentaires ont montré des valeurs élevées en manganèse sans qu'aucun foyer particulier de cet élément n'eut été mis en évidence. La pollution est donc considérée comme diffuse et étendue à l'ensemble du site. Des concentrations élevées en ammonium ont aussi été relevées dans les

eaux souterraines, supérieures à la VCI usage sensible. Les analyses des eaux souterraines ont aussi montré des teneurs anormales en fer, chlorures, azote ammoniacal et la présence en faible concentration d'hydrocarbures. A la suite de ce rapport, le bureau d'études a conclu de classer le site en classe 2, c'est-à-dire site « à surveiller », pour lequel un impact ou un risque limité persiste.

Par la suite, la société Patrick GESSET s'était engagée à réaliser des travaux de réhabilitation en stabilisant les terrains par remblaiement avec venting préalable pour les terres polluées par le toluène et les solvants chlorés. L'inspection des installations classées n'a aujourd'hui pas connaissance de la réalisation de ces travaux de réhabilitation sur le site.

Par lettre du 11 mars 2012, la SAS Sun'R a sollicité directement les services de la DREAL pour connaître l'état de pollution du site et les démarches à engager afin de pouvoir développer un projet de centrale photovoltaïque sur ce site ainsi que sur les parcelles contiguës n° 53 et 54.

Par ailleurs, l'inspection des installations classées considère que la connaissance du site n'est plus à ce jour suffisante pour donner suite aux sollicitations des bureaux d'études quant à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque. De nouvelles études doivent être réalisées afin d'avoir une vision complète de la situation actuelle du site vis-à-vis de la pollution générée par les activités de la dépositante et des sites contiguës.

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Observations Surveillance des eaux souterraines.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	18.0007	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=18.0007

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection Ancienne dépositante de produits de vidange, pollution par le toluène et solvants chlorés.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 626552.0 , 6681551.0 (Lambert 93)

Superficie totale 19622 m²

Perimètre total 829 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VIERZON	EM	52	23/08/2016

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan cadastral actuel		Oui
Photographie aérienne actuelle du site avec limites du SIS		Oui

Cartographie

